

ENVIRONNEMENT Rhin

Retour du saumon à Bâle : l'État français à contre-courant

Le plan « France relance » prévoit le financement de passes à poissons à Rhinau et Marckolsheim, pour permettre le retour du saumon à Bâle d'ici 2040. Des chantiers nécessaires, mais ni suffisants, ni prioritaires, à l'aune des enjeux écologiques actuels, estime la fédération Alsace Nature.

Vainement attendu au tournant du millénaire, le saumon a également raté l'échéance de 2020. On lui avait pourtant donné vingt ans de plus pour remonter le Rhin, de Rotterdam à Bâle, et prouver que les États riverains avaient fait ce qu'il fallait pour rétablir « la continuité écologique » du fleuve et s'absoudre de la catastrophe de Sandoz. Mais l'émulation migrateur semble se heurter à la dure réalité des faits.

En février dernier à Amsterdam, les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) et la Commission européenne, constatant que « l'objectif n'est pas encore atteint », ont adopté un nouveau programme, baptisé « Rhin 2040 ». Il prévoit que, d'ici cette date, la « continuité écologique » sera rétablie « depuis l'embouchure jusqu'aux chutes du Rhin, ainsi que dans ses grands affluents ». Il prévoit également la réalisation des trois passes à poissons qui manquent encore pour la remontée du saumon jusqu'à Bâle : celle de Rhinau devra être opérationnelle en 2024, celle de Marckolsheim en 2026 et celle de Vogelgrun « dès que possible ».

« Il faut choisir ce qui est le plus urgent et le plus utile »

L'engagement renouvelé de Paris à réaliser ces ouvrages au plus vite a surpris les partenaires français de ce dossier. « On a l'impression que la France navigue à vue », réagit Daniel Reininger, président



En février dernier, les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin se sont donné vingt années de plus pour « rétablir la continuité écologique » du fleuve pour les poissons migrateurs comme le saumon, « depuis l'embouchure jusqu'aux chutes du Rhin ». Archives L'Alsace/Denis SOLLIER

de la fédération Alsace Nature, présent à la conférence d'Amsterdam. « Elle est certes liée par la directive européenne sur l'eau de 1992, qui lui impose d'assurer la continuité écologique sur la partie du Rhin dont elle a la responsabilité. Mais sa position à la CIPR vient en contrepoint de ce qui avait été acté auparavant. »

Un large consensus s'était en effet établi, côté français, sur le besoin de « travailler avec des éléments nouveaux », à savoir le changement climatique et ses conséquences déjà bien réelles sur le débit, le niveau et la température du Rhin, mais aussi la navigation de plus en plus concentrée sur certaines sections du fleuve, l'apparition d'espèces prédatrices... qui menacent aujourd'hui la biodiversité.

À cette aune, le retour du saumon, jugé symbolique après le « Thermobale » de 1986, semble moins prioritaire. « Il faut choisir

ce qui est le plus urgent et le plus utile. L'objectif, pour Alsace Nature, est toujours le retour du saumon, mais de manière naturelle. Il faut créer un environnement qui lui permette de refaire souche et de se reproduire », souligne Daniel Reininger.

Deux plans « en même temps » ?

Constatant aussi que le nombre de saumons qui remontent pour l'instant jusqu'à Strasbourg est « insignifiant », Alsace Nature milite plutôt pour un travail sur les affluents du Rhin en aval, en rendant les festons franchissables, notamment du côté allemand, en créant des « milieux annexes » pouvant représenter des zones de reproduction pour le saumon et d'autres espèces, en expertisant les ouvrages existants afin d'améliorer leur « franchissabilité »...

Ces propositions ont nourri le

plan « Rhin vivant », signé deux mois avant la conférence d'Amsterdam par l'État français, la région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence française pour la biodiversité. « Les ONG elles-mêmes ont compris qu'il y a un temps pour tout », constate Daniel Reininger.

Le gouvernement français a-t-il voulu casser son image de mauvais élève, face à des pays qui se targuent de politiques environnementales plus volontaristes ? Il était certainement sous pression. En décembre 2019, le Conseil fédéral suisse avait ainsi réaffirmé sa volonté d'obtenir de son voisin le respect de ses engagements passés. « La décision de la France a été prise pour des raisons certainement beaucoup plus politiques que techniques », conclut Daniel Reininger, qui estime qu'Élisabeth Borne – encore ministre de la Transition écologique en février dernier – s'est voulue plus royaliste

DÉJÀ TRENTE ANS D'EFFORTS

■ **1^{er} novembre 1986** : l'incendie d'un entrepôt des laboratoires Sandoz, dans la zone industrielle Schweizerhalle à Muttenz, près de Bâle, provoque une pollution chimique majeure du Rhin.
■ **1991** : les États membres de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) décident de réintroduire le saumon.
■ **2000** : mise en service de la passe à poissons d'Iffezheim.
■ **2001** : la CIPR adopte le programme « Rhin 2020 », qui prévoit de repeupler le fleuve de saumons « par milliers » d'ici 2020 et de leur « ouvrir la voie jusqu'à Bâle ».



Le retour du saumon à Bâle est devenu un objectif symbolique après la catastrophe écologique provoquée par l'incendie d'un entrepôt des laboratoires Sandoz, le 1^{er} novembre 1986. Archives L'Alsace/Francis HILLMEYER

■ **2006** : mise en service de la passe à poissons de Gamsbsheim.
■ **2016** : mise en service de la passe à poissons de Kembs – sur la nouvelle centrale « K » – et de celle de Strasbourg.
■ **2018** : ouverture partielle des écluses du Haringvliet, dans la zone d'embouchure du Rhin (Pays-Bas) ; mise en service de la passe à poissons de Gerstheim.
■ **5 décembre 2019** : signature du plan « Rhin vivant » par l'État français, la région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence française pour la biodiversité.
■ **13 février 2020** : réunis à Amsterdam, les membres de la CIPR adoptent le programme « Rhin 2040 ».

■ **3 septembre 2020** : le plan « France relance » cite comme projets « la restauration de la continuité écologique pour les poissons sur les barrages de Rhinau et Marckolsheim sur le Rhin ».

que le roi en décidant de maintenir la réalisation de passes à poissons et, « en même temps », d'appliquer le plan « Rhin vivant ».

Un financement qui reste à construire

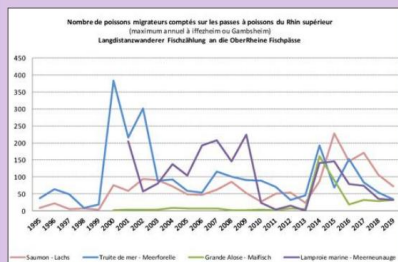
Cette position maximaliste pourrait sembler vertueuse s'il ne se posait pas la question des moyens financiers. Le budget de « Rhin vivant » est de 40 millions d'euros, en partenariat avec les collectivités concernées. Le financement des passes à poissons de Rhinau et Marckolsheim devrait être facilité par le plan « France relance », présenté le 3 septembre par le gouver-

nement, qui cite ces deux chantiers parmi les projets à soutenir dès 2021. Il évoque un montant de 80 millions d'euros, mais ne dit pas quelle sera la part de l'État. Et pas un mot sur la passe de Vogelgrun, alors qu'EDF indique que son coût devrait être deux fois plus élevé, vu la complexité technique qu'impose le site (lire ci-dessous).

« Le risque, c'est que tout l'argent parte dans les passes à poissons, au détriment des autres projets en faveur de la biodiversité », souligne Daniel Reininger. « Le pire serait que l'on investisse beaucoup d'argent sans arriver au résultat attendu. »

Un dossier d'Olivier BRÉGEARD

Bref état des lieux



Maximums annuels recensés au niveau des passes à poissons d'Iffezheim ou Gamsbsheim. Document Association Saumon-Rhin

Créée en 1992 pour gérer les actions en faveur de la réimplantation du saumon et des grands migrateurs en Alsace, l'association Saumon-Rhin, qui réunit cinq fédérations de pêche (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Ardennes, Moselle et Vosges), le Conservatoire des sites alsaciens, la fédération Alsace Nature et l'Union des AAPPMA de Strasbourg, assure un suivi du comptage au niveau des différentes passes mises en place sur la partie alsacienne du fleuve. Le graphique ci-dessus en montre les principales données de 1995 à 2019. Concernant le saumon, les chiffres ont déjà nettement remonté en 2020 puisqu'au 16 juillet, on en avait dénombré 190 à Iffezheim. Au 22 juillet, quatre saumons avaient été recensés à Kembs, côté vieux Rhin, après avoir franchi les trois ouvrages non équipés de passes, sans doute par les écluses. Un saumon avait été pêché à Bâle en 2008, deux autres avaient été trouvés au niveau de l'écluse de Rheinfelden, dans le canton suisse d'Argovie, en 2013. Pas suffisant pour que les partisans de son retour durable crient victoire...

Après le rejet de la passe mobile, EDF obligé de revoir sa copie

Pour régler le problème du franchissement des ouvrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun-Brisach, EDF envisageait la solution d'une « passe mobile » : les poissons migrateurs remontant le Grand Canal d'Alsace auraient été captés à Rhinau au sortir d'une passe classique, piégés dans un bassin d'attente, puis transférés dans une nasse géante, qui aurait été tractée par un bateau jusqu'à l'amont du barrage de Vogelgrun, dans le Vieux Rhin, via les écluses. Une solution décrite par l'exploitant comme « optimale », à la fois efficace, écologique – les poissons n'auraient pas été sortis de l'eau, un tri aurait pu être effectué pour ne prendre que les migrateurs, un suivi des espèces aurait pu être réalisé... –, mais aussi moins chère – malgré les charges de fonctionnement liées au transport – et plus rapide à mettre en œuvre que trois passes à poissons traditionnelles successives. De telles passes mobiles sont déjà expérimentées ailleurs, sur la Garonne par EDF – mais le transport se fait par camion –, mais aussi aux États-Unis.

Pourtant ce projet a été rejeté en juillet 2019 par les États partenaires de la France et l'ensemble des

ONG qui soutiennent le rétablissement de la « continuité piscicole ». « Le concept de capturer des poissons et de les transporter d'un point A à un point B, presque contre leur gré, n'est pas dans l'esprit des Suisses et des Allemands », analyse Régis Thévenet, directeur en charge des relations territoriales, environnement et concessions chez EDF (Hydro Est), à Mulhouse. « Ils ont argué aussi de risques sanitaires, sur lesquels nous aurions pu répondre, mais on a senti que c'était surtout une question de philosophie. »

« La complexité augmente à mesure qu'on remonte le fleuve »

« Avec cette passe mobile, l'État aurait pu se targuer d'avoir rempli ses obligations réglementaires et se désintéresser du résultat, ou des problèmes annexes », explique Daniel Reininger. « Cela aurait été totalement artificiel. Le saumon a besoin de remonter le Rhin, mais aussi de le descendre, de se nourrir, de se reproduire, de se réfugier dans des zones fraîches quand il fait chaud... »

EDF doit donc revenir à des me-

La passe à poissons de Strasbourg, mise en service en 2016. Archives L'Alsace/Dominique GUTEKUNST



jets de passes à poissons « classiques ». Mais « la complexité augmente à mesure qu'on remonte le fleuve », souligne Régis Thévenet. « La centrale de Vogelgrun est d'une conception très particulière, il faut repasser sous l'écluse, traverser l'île du Rhin pour remonter vers le vieux Rhin, c'est vraiment complexe. Nous avons déjà les prémi-

ers de ce qui pourrait être mis en œuvre, mais il faut approfondir le sujet, notamment avec l'Office français de la biodiversité. »

Régis Thévenet ajoute que « plus on remonte le cours du fleuve, plus la passe sera chère et moins il risque d'y avoir de saumons ». Implicitement, EDF et l'Alsace Nature se rejoignent sur un point : au final, tout cela risque de faire cher le kilo de saumon.

